



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Mise à jour des subventions pour le développement durable

COSSONAY Depuis 2021, la Commune de Cossonay met à disposition de sa population le fonds de subvention pour le développement durable. Pour rappel, ce fonds, d'une valeur de 100'000 francs/an permet de bénéficier d'aides financières pour toutes sortes d'achats, d'économies d'énergie ou de projets de travaux s'inscrivant dans le développement durable.

Un premier bilan de l'utilisation du fonds cette année, établi à la fin octobre 2022, fait état de 128 demandes acceptées pour un montant de subventionnements s'élevant à 65'000 francs. Le domaine ayant généré le plus de demandes est celui de la mobilité douce: 9'000 francs ont été octroyés pour subventionner 56 demandes d'abonnements de train et 5'500 francs pour subventionner la quinzaine de demandes relatives à l'acquisition d'un vélo.

Rubriques adaptées

Une vingtaine de demandes pour des panneaux solaires ont été subventionnées pour un total de 30'000 francs et un montant de 7'000 francs a servi à subventionner des pompes à chaleur. À noter cependant le peu de demandes pour des appareils électroménagers (seulement trois) pourtant bien subventionnables à condition qu'ils respectent les normes demandées.

Les rubriques subventionnées sont adaptées chaque année par une modification de l'annexe au règlement d'utilisation du fonds (qui lui ne change pas), et qui est consultable sur le site de la Commune: www.cossonay.ch/subventions-developpement-durable.

Il s'agit notamment de se mettre à jour par rapport aux avancées technologiques et de répondre le mieux possible aux attentes de la population.

En vue de l'annexe 2023, la Municipalité a ainsi pris connaissance de plusieurs propositions de modifications, résultat d'échanges entre MM. Bernard Ebener, Municipal, Pierre Mermoud, collaborateur du Service technique communal, et Sylvain Chuard, Secrétaire municipal adjoint et la commission consultative sur l'énergie, sur la base des demandes reçues durant l'année et de diverses questions ou propositions de citoyens.

Plus de montant limite

Les changements apportés à l'annexe seront les suivants: tout d'abord, il n'y aura plus de montant limite pour chaque domaine, le risque étant jugé minime que l'un d'entre eux absorbe trop de

subventionnements au détriment des autres.

Ensuite, les citoyen(ne)s pourront bénéficier de nouvelles subventions dans le domaine de la mobilité douce: les scooters électriques et les remorques de vélo pour enfants seront subventionnés à 10% de leur prix, avec un plafonnement à 500 francs pour les premiers, et à 200 francs pour les seconds.

Pour les abonnements de train et Mobilis (abonnements généraux, de parcours, demi-tarifs), le subventionnement reste à hauteur de 10% du prix total, mais un minimum de 50 francs sera désormais accordé pour toute demande.

Les changements entreront en vigueur pour tout achat effectué à partir du 1er janvier 2023 et la nouvelle annexe au règlement sera mise en ligne le 3 janvier 2023 sur le site de la Commune. Les formulaires de demande de subvention sont téléchargeables en ligne, ou disponibles au guichet du greffe municipal.

Population encouragée

La Municipalité encourage la population à profiter du fonds, sur lequel il ne s'agit pas d'économiser, bien au contraire.

Elle invite également les citoyens à se renseigner en cas de questionnements, et est prête à adapter son offre aux besoins de la population. ■



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



EN BREF

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal de Cossonay aura lieu le lundi 12 décembre 2022 à 20h15, en la salle du Conseil communal, à la Maison de Ville. La Municipalité rappelle que ces séances sont publiques. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs pourront être consultés sur le site Internet communal www.cossonay.ch ou sollicités au Greffe municipal, selon les horaires d'ouverture de l'administration, dès le vendredi 2 décembre prochain.

Fêtes de fin d'année: horaires des services communaux

ADMINISTRATION COMMUNALE: L'ensemble des Services communaux seront fermés pendant les fêtes de fin d'année, soit dès le vendredi 23 décembre 2022 à 11h30. Les collaborateurs de l'administration se réjouissent de vous retrouver à partir du mardi 3 janvier 2023, selon les horaires usuels des services. En cas d'urgence durant ce laps de temps, merci de vous conformer aux instructions qui seront indiquées sur le répondeur de l'administration communale

(021 863 22 00), sur le site Internet communal (www.cossonay.ch) et aux piliers publics.

CENTRE DE TRI DES DÉCHETS: Pendant les fêtes de fin d'année, le centre de tri sera ouvert comme usuellement les samedis 24 et 31 décembre 2022. En outre, il sera exceptionnellement ouvert de 09h00 à 11h30 le lundi 26 décembre 2022. De plus, il sera fermé lundi 2 janvier 2023. Les autres jours, ouvertures selon l'horaire usuel. Reprise de l'horaire habituel dès le 4 janvier 2023.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE: La dernière ouverture de l'année pour la Bibliothèque communale aura lieu le mercredi 21 décembre 2022 de 14h00 à 17h00. Ensuite, la Bibliothèque fermera ses portes jusqu'au 10 janvier 2023 à 15h30. L'équipe de la Bibliothèque vous souhaite de joyeuses Fêtes!

Déjections canines

Les collaborateurs du Secteur travaux et voirie constatent une recrudescence de déjections canines sur le domaine public. Aussi, il est rappelé aux propriétaires de chien concernés de bien vouloir se servir des sachets de récupération appropriés, mis gracieusement à disposition de la population, afin de les ramasser puis de les jeter dans les poubelles prévues à cet effet.



Temple - Horloge et sonnerie des cloches

Le Temple de Cossonay a récemment été frappé par la foudre. Compte tenu de cet événement, son horloge ainsi que la sonnerie de ses cloches sont en panne depuis lors. Les collaborateurs des Services des bâtiments et de celui des travaux et de la voirie travaillent actuellement à la réparation de ces installations. Celles-ci seront remises en état de fonctionnement dans les meilleurs délais. ■ **LA MUNICIPALITÉ**

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas.

Mesures préventives liées à une possible crise énergétique

Dans le cadre de la possible crise énergétique durant l'hiver 2022-2023, et afin de limiter la consommation d'énergie sur le territoire communal, nous vous rappelons que la Municipalité a décidé de différentes mesures dans les bâtiments communaux, ainsi que d'autres en lien

avec l'éclairage public et les illuminations de Noël. Le détail de celles-ci peut être consulté sur la page dédiée du site www.cossonay.ch/crise-energetique.

En sus, la Municipalité invite tous les habitants à suivre les recommandations de la Confé-

dération en matière d'économie d'énergie, consultables au lien ci-dessus ou sur le site spécialement créé à cet effet et dont l'adresse est: www.stop-gaspillage.ch. La Municipalité remercie tout un chacun de son effort commun pour continuer à limiter le gaspillage d'énergie.